

# Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 2.1.2	<b>Dispositif d'accompagnement personnalisé aux soins</b>
--------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	UDAF de Haute-Marne
	<i>Personne référente</i>	Amandine DUFERT
<b>Axe stratégique du CLS</b>	CLS Pays de Langres : Prévention et promotion de la santé	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Notre action innovante s'inspire, d'une part, des constats évoqués dans les diagnostics des Contrats locaux de santé (CLS) et d'autre part, de l'expérience de l'UDAF de la Marne.</p> <p>En effet, en s'appuyant sur le diagnostic du CLS du Pays de Chaumont, nous pouvons constater différents freins face à l'accès aux soins. L'un des premiers freins est la démographie médicale impliquant la difficulté de trouver un professionnel de santé et surtout la difficulté de se déplacer pour le rencontrer. D'autres freins sont présents, notamment les situations socio-économiques des personnes (certaines personnes ne portent aucun intérêt à leur santé, qui n'est pas leur priorité), les situations d'éloignement, ou encore le manque de confiance des personnes envers elles-mêmes mais aussi en la médecine.</p> <p>Le diagnostic du CLS du Pays de Langres souligne aussi la difficulté à remplir les dossiers administratifs complexes, la difficulté à se déplacer, ou encore le coût financier des soins.</p> <p>Ces diagnostics sont des constats nationaux. En effet, la Marne rencontre aussi ces problématiques. Face à celles-ci, c'est en 2008 que l'UDAF de la Marne a créé un service d'Accès personnalisé à la santé (APS). Ce service a pour objectif de contribuer à améliorer l'état de santé et prévenir les risques liés, des personnes en situation de précarité. Pour cela, les professionnels de l'UDAF de la Marne (chargées d'accès à la santé) accompagnent moralement et physiquement les bénéficiaires du service APS dans leurs démarches de santé (dossiers administratifs, prise de rendez-vous, bilans de santé, accompagnement aux rendez-vous médicaux...).</p> <p>En 2018, ce sont 355 personnes qui ont été accompagnées par l'UDAF de la Marne.</p> <p>Face aux retours positifs de ce service, l'UDAF de Haute-Marne souhaiterait développer le service d'Accès Personnalisé à la Santé sur le Pays de Chaumont et le Pays de Langres. Nous souhaiterions améliorer la prise en charge et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sur ces territoires.</p>	
<b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</b>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.	

	<input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
<b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<b>Objectif spécifique</b>	Améliorer la prise en charge et l'accès aux soins en particulier pour les publics vulnérables et/ou en situation de précarité.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>➤ Communiquer, sur la première année, auprès des acteurs des territoires du Pays de Chaumont et du Pays de Langres sur le service « Accès personnalisé à la santé » (APS), à travers différents supports de communication ainsi qu'à l'occasion d'une journée de présentation.</p> <p>➤ Chaque année, mettre en place, avec les structures souhaitant être orienteuses, des conventions de partenariat précisant les modalités d'implication dans le service APS.</p> <p>➤ Chaque année, proposer aux personnes sollicitant le service APS un parcours individualisé, à partir des besoins identifiés par les professionnels et des besoins exprimés par les personnes.</p> <p>➤ Chaque année, organiser au moins deux actions de prévention sous forme d'intervention collective à destination des bénéficiaires des parcours proposés par le service APS, sur différentes thématiques et avec les acteurs des territoires du Pays de Chaumont et du Pays de Langres.</p>
<b>Étapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Année 1</b></p> <p>➤ Communication sur le service  Concernant la communication sur la première année, l'équipe du service APS de l'UDAF aura pour activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fixer une date pour une journée de présentation.</li> <li>▪ Réserver une salle.</li> <li>▪ Convier l'UDAF de la Marne pour la présentation de leur expérience.</li> <li>▪ Préparer et envoyer les invitations auprès des acteurs des territoires du Pays de Chaumont et du Pays de Langres. Exemple d'acteurs pouvant être conviés : La Caisse primaire d'assurance maladie, le Conseil départemental de la Haute-Marne (la Direction de la solidarité départementale), Service RSA et Circonscriptions d'action sociale, Protection de l'enfance), les EPCI, l'Éducation nationale, la CAF, la MDPH, la PMI, la MSA, les banques, les médecins, le centre de médecine préventive, les centres de vaccination, l'ADAPAH, l'ADMR, APF France Handicap, CCAS-CIAS, CMP, Croix rouge, épicerie sociale, Familles rurales, l'AHMAF, l'AMFD.</li> <li>▪ Préparer les outils de présentation et de communication (diaporamas, affiches, dépliants, flyers ...).</li> <li>▪ Prévoir un buffet pour le verre de l'amitié en fin de présentation.</li> </ul>

### Chaque année

#### ➤ Formalisation des partenariats

Suite à cette communication :

- Rencontrer individuellement les différentes structures souhaitant devenir orienteuses.
- Préparer une convention de partenariat précisant les modalités d'implication au sein du service APS.
- Préparer les documents de travail (fiche d'orientation par exemple) qui seront utilisés entre les partenaires orienteurs et l'équipe APS.

#### ➤ Mise en œuvre du service APS :

L'équipe de l'APS de l'UDAF aura chaque année pour mission d'accompagner physiquement et moralement les personnes dans un parcours d'accès aux soins :

- Accueil des personnes en situation de précarité, souhaitant être accompagnées par l'APS, se présentant à l'UDAF ou orientées par un des partenaires orienteurs.
- Analyse des besoins de la personne à travers les besoins identifiés par les professionnels et les besoins exprimés par la personne.
- À la suite de l'analyse des besoins, orientation de la personne dans l'un des 3 parcours proposés par le service APS :
  - *Parcours simple (3 à 6 mois)* : Accompagnement physique et moral lié à une problématique de santé unique.
  - *Parcours classique (6 à 12 mois)* : Parcours intégrant les points suivants : une consultation médicale, un bilan de santé, une consultation gynécologique pour les femmes, une consultation chez un chirurgien-dentiste et une information voire un accompagnement aux dépistages selon l'âge et le sexe.
  - *Parcours spécifique (12 à 18 mois)* : Parcours intégrant, au besoin, le parcours classique et une, voire plusieurs problématiques spécifiques, nécessitant un accompagnement renforcé avec une orientation vers des spécialistes ou un relais en fin de suivi.

Tout au long du suivi, l'équipe APS accompagnera les personnes dans un climat de confiance afin que les bénéficiaires se sentent, en fin de parcours, en capacité de prendre des rendez-vous et de s'y rendre seuls.

#### ➤ Mise en place d'actions collectives

L'équipe veillera à apporter des connaissances sur diverses thématiques de santé. Pour cela :

- Selon les besoins des bénéficiaires accompagnés par l'APS, l'équipe relèvera les thématiques de santé les plus abordées dans les parcours.
- À partir des thématiques relevées, l'équipe choisira un des thèmes les plus touchés et organisera au moins deux actions de prévention, chaque année, sous forme d'intervention collective à destination des bénéficiaires des parcours APS.
- Réservation d'une salle adéquate pour l'action.
- Convier des acteurs des champs concernés par la thématique pour intervenir ou être présents durant ces temps d'action.
- Préparer des outils/supports d'intervention adaptés pour aborder les thématiques identifiées.
- Inviter les personnes bénéficiaires pouvant être les plus concernées par la thématique choisie.



	<p><b>Environnement social</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> ) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	<p><b>Contexte économique et politique</b></p> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques ( <i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i> )
	<p><b>Conditions socio-économiques</b></p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	<p><b>Autre(s)</b></p>
<p><b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><b>Politiques publiques concernées</b></p>	<p>Locale, à l'échelle du département</p>
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de journées de présentation organisées / prévues</li> <li>▪ Contenu de la journée de présentation / prévu</li> <li>▪ Nombre de supports de communication créés et diffusés</li> <li>▪ Nombre de participants à la journée de présentation</li> <li>▪ Typologie des participants à la journée de présentation</li> <li>▪ Nombre de conventions signées suite à la présentation/nombre de structures présentes</li> <li>▪ Nombre de conventions signées suite aux rencontres individuelles/nombre total de rencontres</li> <li>▪ Typologie des professionnels/structures ayant signé une convention</li> <li>▪ Typologie des modalités des partenariats établis</li> <li>▪ Nombre de personnes acceptant de bénéficier de l'un des parcours / au nombre de personnes orientées</li> <li>▪ Profil des personnes entrant dans un parcours</li> <li>▪ Nombre total d'accompagnements au sein du dispositif d'accès personnalisé à la santé</li> <li>▪ Nombre d'accompagnements selon la typologie du parcours</li> <li>▪ Besoins identifiés par les professionnels</li> <li>▪ Besoins exprimés par les bénéficiaires</li> <li>▪ Nombre d'actions de prévention réalisées / prévues</li> <li>▪ Nombre de participants aux actions de prévention / nombre total de bénéficiaires dans les parcours</li> <li>▪ Contenu des actions réalisé / prévu</li> <li>▪ Thématiques abordées</li> <li>▪ Typologie des acteurs ou partenaires orienteurs présents aux actions</li> <li>▪ Degré d'implication des partenaires dans les actions</li> </ul>

**Indicateurs de résultat :**

- Nombre de personnes accompagnées déclarant être en capacité de prendre des rendez-vous médicaux seuls / nombre total de personnes accompagnées
- Nombre de personnes accompagnées déclarant être en capacité de se rendre à des rendez-vous médicaux seuls / nombre total de personnes accompagnées
- Nombre de personnes bénéficiaires déclarant avoir acquis des connaissances en matière de santé / nombre total de participants aux actions

**Indicateurs d'impact :**

- Évolution positive des situations des personnes en matière d'accès aux soins à l'entrée dans le parcours et à la sortie du parcours
- Évolutions observées
- Évolution des connaissances des bénéficiaires en matière de santé à l'entrée dans le parcours et à la sortie du parcours.
- Typologie des connaissances acquises

**Méthode d'évaluation envisagée :**

L'évaluation se fera tout au long de l'action et à l'issue de l'action, avec les outils suivants :

- Conventions
- Comptes rendus d'entretiens
- Comptes rendus des rencontres
- Tableaux de bord et de suivi des accompagnements et des actions de prévention
- Feuilles d'émergence.
- Questionnaire

Pour évaluer les évolutions, nous réaliserons une évaluation en début de parcours et fin de parcours.

Chaque année, l'évaluation sera réalisée par l'équipe APS de l'UDAF et un bilan sera rédigé.